

Documents administratifs pour le calcul du taux horaire

- Si vous allocataires CAF : une attestation de droit
- Si vous n'êtes pas allocataires CAF : une copie de l'avis d'imposition N-2 (par exemple, pour l'année 2016, l'avis d'imposition sur les revenus de l'année 2014)
- Si vous résidez sur la commune de Châtel Saint Germain : un justificatif de domicile de moins de 3 mois (une facture de gaz, d'eau ou de téléphone fixe).

Documents liés à la structure

- La fiche d'adhésion à Familles Rurales, accompagné du règlement (30 €)
- L'attestation de lecture du règlement de fonctionnement, signée par les 2 parents
- L'autorisation « mesures d'urgence ».
- L'autorisation « sorties ».
- L'autorisation « prise de vue »
- La fiche « personnes habilitées à venir chercher l'enfant ».
- La demande d'envoi des factures par mail.

Documents liés à l'enfant

- Une photocopie du livret de famille ou une copie intégrale de l'acte de naissance ou l'attestation d'autorité parentale pour les couples non mariés.
- Une présentation du carnet de santé de l'enfant ainsi qu'une photocopie des vaccinations à jour.
- Un certificat d'aptitude à la collectivité.
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile.
- Le protocole antipyrétique à faire par votre médecin traitant ou votre pédiatre (à renouveler tous les 6 mois).